



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-359**

Séance publique du

4 octobre 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20241004-273015A-DE-1-1
Date de signature : 14/10/2024
Date de réception : mercredi 9 octobre 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MAINTENANCE DES SITES DE CONTRÔLE D'ACCÈS SUR LA VOIRIE : BORNES
ESCAMOTABLES ET BARRIÈRES LEVANTES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 4 octobre 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 27 septembre 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2024

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MAINTENANCE DES SITES DE CONTRÔLE D'ACCÈS SUR LA VOIRIE : BORNES ESCAMOTABLES ET BARRIÈRES LEVANTES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le contrat précédent parvenant à terme, une consultation relative à la maintenance des sites de contrôle d'accès a été lancée en appel d'offres ouvert le 17 juillet 2024 avec pour date limite de remise des offres le 9 septembre 2024 à 12h00.

Ce marché a pour objet la maintenance préventive et corrective des équipements électromécaniques munis d'automates, sur voirie, en particulier les 119 sites de bornes escamotables (y compris totem de commande). Le parc actuel de la ville est composé à 60% de bornes hydrauliques, à 30% de bornes électriques et à 10% de bornes pneumatiques, essentiellement regroupées en centre-ville à 95 % et 5% en périphérie.

S'agissant d'un marché à prix mixtes, les prestations attendues sont réparties en deux blocs :

-une partie exécutée à prix global et forfaitaire annuel relative à la maintenance préventive de l'ensemble des différents équipements ;

-une partie exécutée à bons de commande avec un montant maximum annuel de 800 000 € HT relative à l'entretien esthétique, la maintenance corrective des différents équipements, la fourniture, pose et raccordement de câbles et/ou de pièces détachées et les plans de recollement et interventions exceptionnelles (astreinte et de nuit).

Ce marché sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, et pourra être reconduit tacitement 3 fois 1 an, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur.

Les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

- 1- Prix des prestations : 60 %
- 2- Valeur technique : 30 %
- 3- Performance environnementale : 10 %

Cette consultation répond aux objectifs du schéma des achats socialement et écologiquement responsables de la Ville, adopté par le Conseil Municipal le 13 décembre 2023, par la mise en œuvre d'une clause sociale d'insertion avec 70 heures par an réservé à l'embauche d'une ou plusieurs personnes engagées dans un parcours d'insertion (axe 2 du schéma : « l'achat public au service de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale ») et par l'intégration de considérations environnementales dans les conditions d'exécution du marché mais aussi au regard d'un critère de performance environnementale (optimisation de l'impact CO2, gestion des déchets issus des prestations du marché, etc.) (axe 1 du schéma « l'achat public au service de la protection de l'environnement et de la santé »).

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 25 septembre 2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société SNEF pour un prix global et forfaitaire annuel de 19 300 € HT (soit 23 160 € TTC) et, pour la partie à bons de commande, un montant maximum annuel de 800 000 € HT.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché de maintenance des sites de contrôle d'accès sur la voirie et tous les documents s'y rapportant, avec la société précitée, ainsi que ses éventuels avenants.

DL.2024-359 - MAINTENANCE DES SITES DE CONTRÔLE D'ACCÈS SUR LA VOIRIE :
BORNES ESCAMOTABLES ET BARRIÈRES LEVANTES - AUTORISATION DE SIGNATURE
DU MARCHE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 7
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

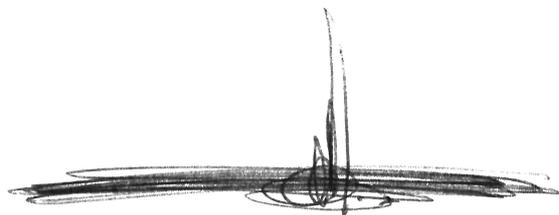
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 octobre 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»